


2015

RAPPORT DE GESTION



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

Rue de la Dixence 20 - CP 141
1951 Sion
T : 027 327 51 05
F : 027 327 51 80
info@fcfp-kbbf.ch



Les photos illustrant ce rapport font référence au dernier Salon des Métiers qui a eu lieu du 8 au 13 mars 2016 et qui est soutenu depuis ses débuts par le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.

Edité par le FCFP – Mai 2016

Sion

Contenu

1. Avant-propos de l'Administrateur	6
2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs.....	8
3. Activités du Fonds en 2015	9
3.1 Commission	9
3.1.1 Composition	9
3.1.2 Séances	10
3.1.3 Principales décisions 2015	10
3.2 Fonctionnement du Fonds	11
3.2.1 Encaissement des contributions	11
3.2.2 Prestations du Fonds.....	14
3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises.....	15
3.2.4 Evolution du nombre d'apprentis (-es) par type de cours interentreprises.....	16
3.2.5 Politique d'information.....	17
3.2.6 Organismes de cours interentreprises	17
3.3 10 ans du FCFP.....	18
4. Plateforme informatique	19
5. Comptes 2015	20
5.1 Bilan au 31 décembre 2015.....	20
5.2 Compte de résultat, année 2015.....	21
5.3 Budget 2016	24
6. Statistiques.....	27
6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP.....	27
6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE).....	28
6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal.....	29
7. Conclusions et réflexion	30
8. Rapport de l'organe de contrôle	31
9. Secrétariat	32

Rappel des principales abréviations utilisées

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EFA	<i>Examens de fin d'apprentissage</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

1. Avant-propos de l'Administrateur

10 ans déjà...

Le Fonds cantonal a fêté lors du Salon des Métiers 2016 son 10^{ème} anniversaire. Grâce à l'engagement de visionnaires, cet organisme a permis de soutenir de nombreuses entreprises formatrices en prenant en charge la majorité des coûts liés aux cours interentreprises. Si à ses débuts en 2006, un maximum de Fr. 150.— par jour/apprenti était pris en charge, aujourd'hui le plafond jour/apprenti correspond au coût moyen suisse du tableau de la CSFP.

Bien entendu, d'autres prestations ont été mises en place pour aider les entreprises formatrices comme une prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logement, du guide méthodique ou prochainement des machines et de l'équipement des ateliers écoles.

Pour les 10 ans du Fonds cantonal, une subvention spéciale a même été accordée à tous les stands des associations présentes au Salon des Métiers et une conférence débat dans le cadre de cette manifestation a également été organisée.

Association des Fonds/Fondation en faveur de la formation professionnelle

Cette association a vu le jour au début d'année 2016 et a été fondée par les cantons de Genève et du Valais. Les autres cantons devraient la rejoindre prochainement. Le but principal de cette nouvelle entité intercantonale serait entre autre de reprendre la plateforme vaudoise CIE.ch et ainsi éviter tout problème de gouvernance.

Cela fait bientôt 2 ans que ce sujet est discuté et que le projet de plateforme intercantonale est au point mort.

La Commission de gestion garde espoir de passer sur une plateforme informatisée non comme initialement prévu pour la rentrée 2015/2016, mais plutôt pour 2016/2017.

Sécurité financière

Avec l'augmentation du taux de contribution avec passage à 1 pour mille depuis quelques années, la Commission de gestion a pu d'une part maintenir ses prestations et en proposer de nouvelles, mais surtout créer un fonds de réserves lui permettant de voir son avenir sereinement malgré une baisse programmée de la conjoncture économique.

Le canton du Valais ayant plusieurs systèmes d'organisations de cours interentreprises – étatiques et associatifs – la commission de gestion s'efforce de traiter équitablement les différents prestataires et cela passe par quelques adaptations.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mlle Moos et Mlle Theler, collaboratrices, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mlle Robyr, comptable.

David Valterio



Administrateur



10 ans du FCFP





2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée et adoptée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié et adopté le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 2 collaboratrices, 1 team de traduction et 1 comptable (environ à 1 EPT) ;
- un budget d'un peu plus de 8 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ



3. Activités du Fonds en 2015

3.1 Commission

3.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Depuis 2013, MM. Joël Gaillard et Hermann Schaller fonctionnent respectivement comme Président et Vice-Président de la Commission de gestion pour la période 2014-2017.

Commission de gestion

Mme Philomène Zufferey, MM. Paul Briggeler, Bernard Bruttin, François Gessler, Joël Gaillard, Hermann Schaller, représentants des associations professionnelles,

Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail,

MM. Claude Pottier et Jean-Pierre Tenud, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.



3.1.2 Séances

En 2015, la Commission a siégé à 4 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds de Branche, des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

3.1.3 Principales décisions 2015

Les principales décisions de la commission de gestion du Fonds cantonal ont été les suivantes pour l'année 2015 :

- Règlement de différents cas litigieux d'associations professionnelles qui avaient constitué des provisions importantes via le Fonds cantonal ou qui ne déduisaient pas la part cantonale 1 de leurs factures ;
- Décision de rembourser les guides méthodiques – jusqu'à un maximum des coûts effectifs de Fr. 120.— par exemplaire – pour les cours interentreprises organisés au sein des écoles professionnelles;
- Taux de contribution maintenu à 1‰ par le Conseil d'Etat pour 2016 ;
- Participation avec le canton de Genève à la création de l'Association des Fonds/Fondations en faveur de la formation professionnelle ;
- Soutien du fonds cantonal pour le concours valaisan des assistantes en soin et santé communautaire ;
- Elargissement des prestations de soutien aux entreprises formatrices ;

3.2 Fonctionnement du Fonds

Dans ce chapitre, nous rappellerons les principaux éléments ayant trait au fonctionnement du Fonds en soulignant quelques améliorations ou nouveautés.

3.2.1 Encaissement des contributions

L'encaissement a continué de fonctionner cette année en deux étapes – un acompte facturé au 1^{er} trimestre aux caisses d'allocations familiales sur la base des chiffres de l'année précédente et le solde en août sur les masses salariales de 2014 - afin de pouvoir disposer de liquidités supplémentaires pour rembourser plus rapidement les frais relatifs aux cours interentreprises des entreprises formatrices.

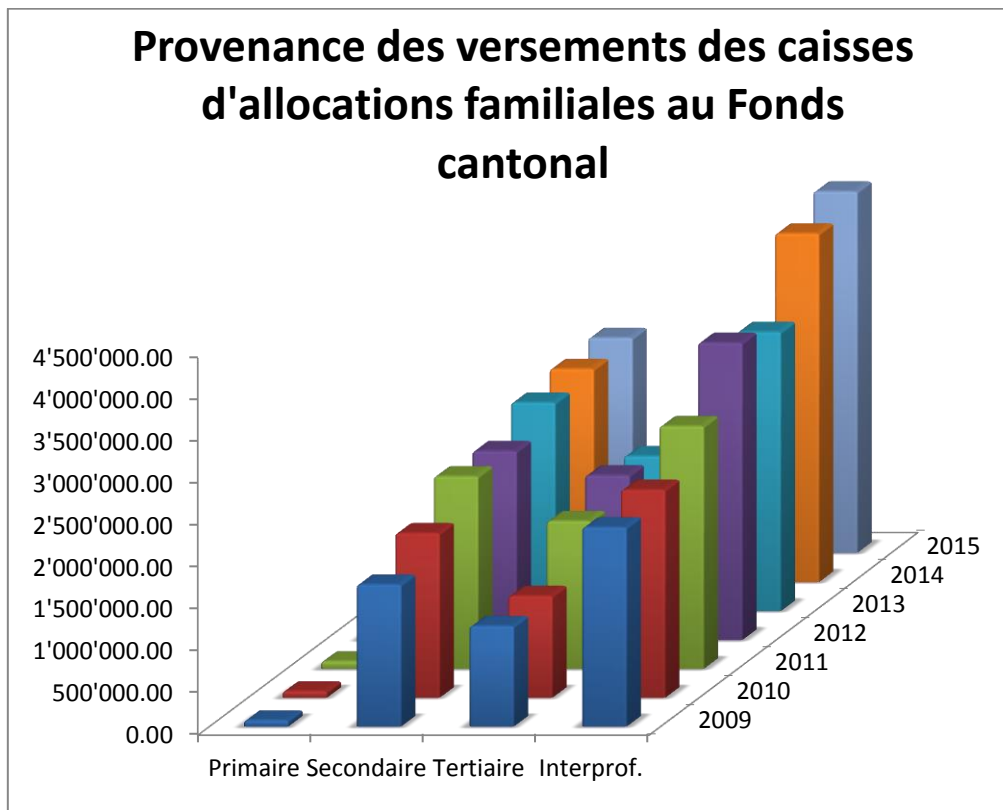
Il est à souligner que la majorité des caisses d'allocations familiales jouent parfaitement le jeu et versent leur contribution rapidement.

Le FCFP dispose de liquidités suffisantes pour rembourser rapidement les entreprises formatrices, ce qui se concrétise avec des remboursements effectués déjà en début d'année.



3.2.1.1 Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal

Pour mémoire, ce graphique, présenté dès 2009 vise à montrer l'apport contributif des différents secteurs d'activités bénéficiaires des prestations du Fonds cantonal



Commentaire :

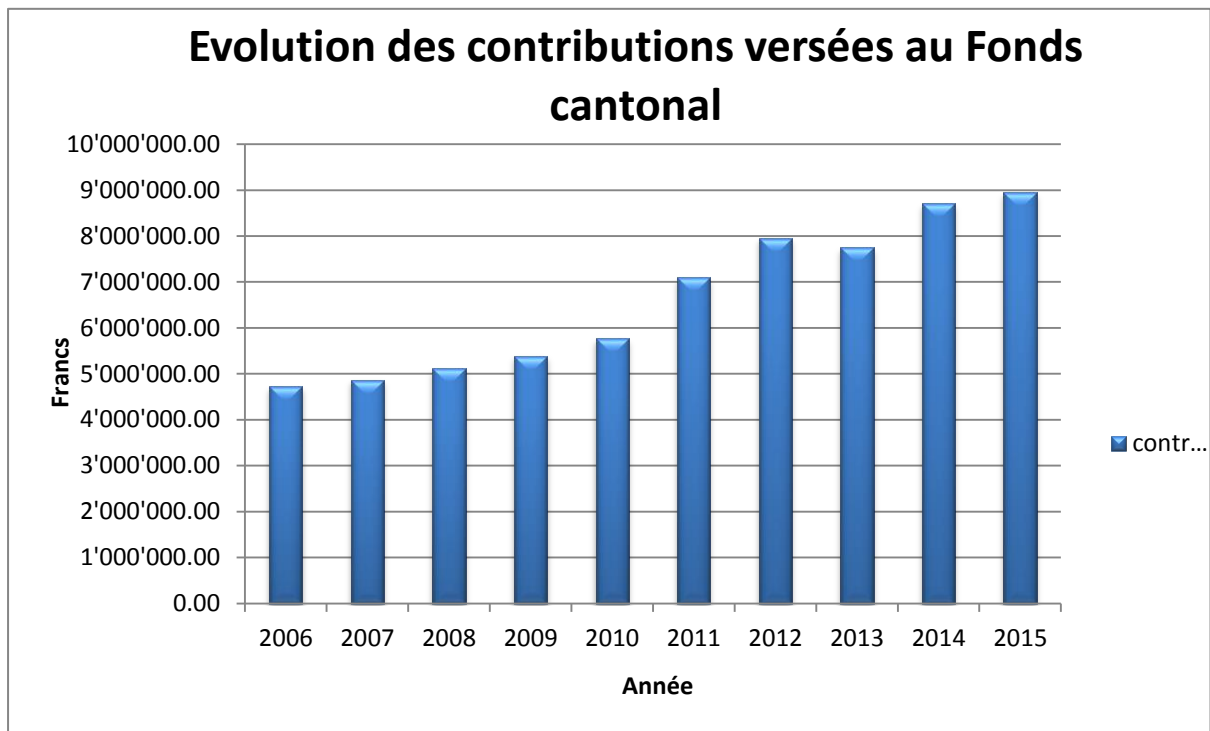
La répartition de la provenance des versements reste quasi identique comparée à 2014, excepté une augmentation des montants en adéquation avec l'évolution positive des masses salariales.

La CIVAF reste – et de loin – la principale caisse d'allocations familiales contributrice avec un montant avoisinant les 3,6 millions de francs.

Quant aux autres caisses d'allocations familiales, les sommes versées s'échelonnent entre quelques milliers à des centaines de milliers de francs.

3.2.1.2 Evolution des contributions versées au Fonds cantonal

Comme les contributions des caisses d'allocations familiales se basent sur la masse salariale de l'année précédente, nous vous présentons ci-après un graphique montrant l'évolution des montants à la disposition du FCFP pour le soutien aux entreprises formatrices.



Commentaire :

Les contributions ont augmenté en 2015 (environ **Fr. 240'000.—** de recettes supplémentaires), soit un montant total de **Fr. 8'959'775.90**.

Ces recettes supplémentaires permettront de consolider la réserve de liquidités du FCFP, de maintenir les prestations en vigueur ou d'en offrir de nouvelles, comme décidées par la Commission de gestion du FCFP.

Des discussions devront néanmoins avoir lieu en Commission de gestion, la situation financière, après deux années d'exercices avec l'apport des indépendants, étant beaucoup plus claire.



3.2.2 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2015, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;
- d) une partie des frais de déplacements et de logements.

Le nombre d'entreprises (14 entreprises) ayant envoyé leurs décomptes après la date butoir du 30 novembre a en revanche un peu diminué comparé à l'an dernier (19).

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—.

Le Fonds cantonal soutient également l'opération radiophonique en faveur de la 7^{ème} journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 3000.—.

3.2.2.1 Nouveautés 2015/2016

La Commission de gestion a décidé de prendre en charge de nouvelles prestations pour l'année scolaire 2015/2016 :

- a) Prise en charge des guides méthodiques avec un maximum de Fr. 120.— par unité pour les cours interentreprises organisés par le canton ;
- b) Soutien aux concours des Métiers organisés par des associations cantonales ;
- c) Augmentation du montant forfaitaire – Fr. 325.— contre Fr. 200.— auparavant – pour les cours pour formateurs ;
- d) Participation aux frais des machines et d'équipement pour les cours interentreprises organisés dans les ateliers du canton.



3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2015, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux arts. 32.

a) **cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)**

Quelques 4'839 apprentis(es) ont été concernés(es) par ces cours dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

Pour rappel, pour l'organisation de ces cours, l'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 75.— par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) **cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)**

Ce sont environ 3'260 apprentis(es) qui sont concernés par ces cours, représentant plus de 50 professions différentes.

Le nombre d'apprentis(es) de cette catégorie a continué d'augmenter du fait aussi de la création de nouvelles filières de formation en Valais.

Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 100.— et Fr. 450.— par jour/apprenti. Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) **cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)**

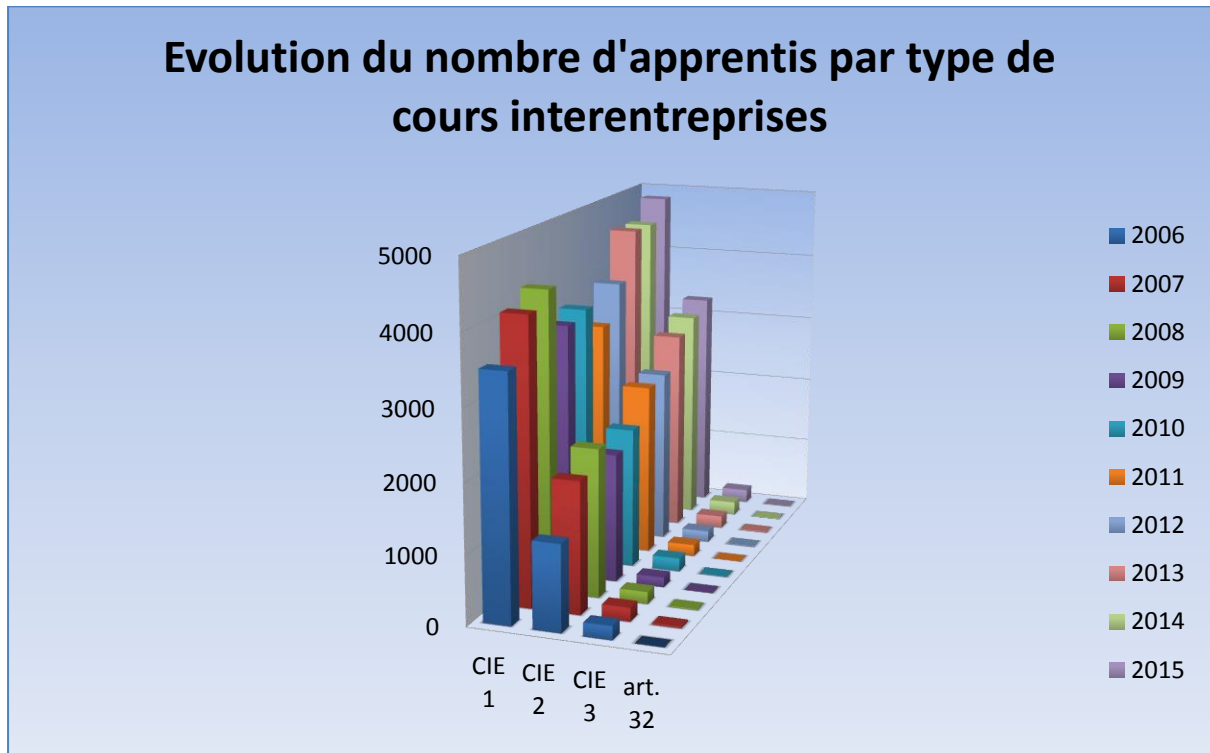
Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques 194 apprentis(es) sont concernés(es) par ces cours représentant principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, laborantins, polymécaniciens et automaticiens.

d) **art. 32**

4 demandes apprentis concernant ce type de formation nous sont parvenues émanant du domaine de l'Industrie, 1 du domaine tertiaire et 1 demande concernant du médical.

3.2.4 Evolution du nombre d'apprentis (-es) par type de cours interentreprises



Commentaire :

D'une manière générale, on observe pour 2015, une poursuite de l'augmentation du nombre d'apprentis, surtout en ce qui concerne les CIE 1 ($\approx + 300$).

Leur nombre augmente pour les CIE 2, mais dans de plus faibles proportions ($\approx + 150$).

Enfin pour les CIE 3, la quantité d'apprentis de ce domaine d'activité reste stable.

Nous pensons néanmoins que nous avons atteint un certain pic et que les effectifs devraient baisser ces prochaines années.



3.2.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles – en particulier pour les 10ans du FCFP – dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).

Pour les circulaires transmises aux entreprises formatrices, décision a été maintenue de ne garder que la lettre principale et de renvoyer ensuite les entreprises formatrices directement sur le site Internet du FCFP pour le reste des documents nécessaires à la procédure de remboursement.

3.2.6 Organismes de cours interentreprises

A ce jour, plus de quarante associations organisatrices de cours facturent directement leurs coûts au FCFP à la satisfaction de l'ensemble des acteurs concernés. Le Fonds cantonal voit une baisse des demandes individuelles avec pour conséquences une diminution du travail administratif. Le mode de demande de remboursement n'est en revanche pas encore uniformisé pour ce type de remboursement, les prestataires pouvant aller jusqu'au maximum du coût moyen jour/apprenti selon le tableau du CSFP. Cette manière de fonctionner sera uniformisée et généralisée à tous les prestataires dès que le FCFP aura rejoint la plateforme romande informatique.

Institué en 2006, le remboursement aux associations des frais administratifs pour l'organisation des cours interentreprises dans les écoles professionnelles se poursuit. En se basant sur les données fournies par le Service de la formation professionnelle, l'administration du FCFP a versé les montants dus à hauteur de Fr. 5.-- par jour/apprenti. 15 associations professionnelles ou groupements d'associations professionnelles ont bénéficié de cette aide, soit pour un montant total de **Fr. 156'662.50**.



3.3 10 ans du FCFP

Le FCFP fête en 2016 ses 10 ans activités. Nous vous présentons les différentes actions de ce jubilé dans ce rapport, étant donné que la Commission de gestion a demandé à ce que les coûts soient comptabilisés dans l'exercice 2015.

Pour fêter cet anniversaire, la Commission de gestion a concentré ses efforts sur deux axes : une conférence-débat le 8 mars 2016 dans le cadre du Salon des Métiers et une action de soutien aux associations professionnelles qui disposaient d'un stand durant cette manifestation.

Concernant le premier axe, cette conférence-débat « La formation professionnelle, une success story toute helvétique ! » avec des intervenants de qualités, Mme Christine Davatz, Vice-Directrice de l'USAM, M. Antonio de Carolis, Directeur de la formation professionnelle du Grand Duché du Luxembourg, M. Domenico Savoye, Patron d'entreprise, et le modérateur M. Luzius Theler, ancien rédacteur du Walliserbote, a connu un beau succès avec une centaine de participants.

Pour le deuxième axe, la Commission avait décidé de soutenir l'ensemble des associations présentes au Salon des Métiers avec un stand.

Un peu plus d'une vingtaine d'associations professionnelles ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total **de Fr. 105'600.—**.

Les échos étaient très favorables surtout pour les petites associations professionnelles qui n'ont pas de moyens illimités et qui hésitent parfois à prendre part à une telle manifestation comme le Salon des Métiers.

Le couronnement de ce jubilé serait que le Fonds cantonal puisse passer fin 2016 sur une plateforme informatique intercantonale. Affaire à suivre.

4. Plateforme informatique

Les travaux sont restés au point mort en 2015, le canton de Vaud, canton initiateur de la plateforme, devant effectuer un audit.

Une fois cette dernière terminée, les autres cantons romands ont reçu une proposition de contrat.

Ce document comportant un certain nombre de problèmes et lacunes, notamment juridiques, aucun des autres cantons ne l'a signé jusqu'à ce jour.

En vue d'être sûr que tout soit conforme, l'Association des Fonds/Fondations en faveur de la formation professionnelle a remanié le contrat et l'a soumis ensuite pour vérification au préposé de la protection des données valaisan.

Le système qui devait normalement être opérationnel pour l'année scolaire 2015/2016, sera reporté d'une année supplémentaire, et certainement sur une autre forme, la collaboration avec la FONPRO vaudoise demeurant difficile.

Le projet ne va donc vraiment pas dans le bon sens, mais la Commission de gestion reste malgré tout optimiste et espère pouvoir rapidement disposer d'un tel outil – FONPRO ou autre, et ce déjà pour l'année scolaire 2016/2017 – pour faciliter le quotidien administratif des entreprises formatrices, tout en augmentant la transparence des coûts relatifs aux CIE.

Ce nouveau système aura un coût, mais la Commission de gestion ne peut se permettre de perdre encore du temps dans ce dossier.





5. Comptes 2015

Les comptes 2015, acceptés par la Commission, sont présentés ci-après :

5.1 Bilan au 31 décembre 2015

Bilan

Libellés	Comptes 2015	Comptes 2014
	CHF	CHF
ACTIFS	5'524'735.62	4'126'165.98
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCV A 0882.67.60	4'405'497.95	3'001'323.30
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'261.93	521'597.00
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	500'000.00
Adm. Fédérale des contributions	1'182.74	1'311.58
Actifs de régularisation	95'793.00	101'934.10
PASSIFS	5'524'735.62	4'126'165.98
CAPITAUX ETRANGERS & COURT TERME		
Passifs de régularisation	2'225'057.30	1'424'405.00
CAPITAUX PROPRES		
Capital/ Excédant du Fonds	3'299'678.32	2'701'760.98



5.2 Compte de résultat, année 2015

Comptes

Libellés	Comptes 2015	Comptes 2014
	CHF	CHF
PRODUITS	8'960'547.24	8'720'245.79
Contributions CAF	8'959'775.90	8'715'482.65
Contributions diverses (Etat du Valais)	0.00	0.00
Produits divers	0.00	2'000.00
Divers	771.34	2'763.14
Intérêts et produits des titres	771.34	2'763.14

Libellés	Comptes 2015	Comptes 2014
	CHF	CHF
CHARGES	8'362'629.90	8'006'783.27
Cours interentreprises - CIE	7'234'338.05	7'069'944.85
CIE 1 (EP)	2'501'700.00	2'512'087.50
CIE 2 (hors EP et canton)	3'259'151.15	3'076'790.00
CIE 3 (grande industrie)	1'174'923.00	1'170'951.00
Frais logements apprentis	105'200.40	120'148.00



Libellés	Comptes 2015	Comptes 2014
	CHF	CHF
Frais déplacements apprentis	9'321.00	8'489.00
Organisateurs CIE	156'662.50	153'300.00
Article 32	9'360.00	15'000.00
CIE solde années antérieures	18'020.00	13'179.35
Frais examens EFA	506'209.00	551'850.10
Actions de promotion	60'110.55	54'000.00
10 ans FCFP	124'560.55	0.00
Cours pour formateurs	113'380.00	6'000.00
Administration	187'251.10	192'883.52
Indemnités secrétariat	177'120.00	172'800.00
Frais généraux secrétariat	0.00	15'000.00
Autres frais secrétariat	3'655.10	4'519.30
Frais bancaires / intérêts négatifs	5'899.75	289.52
Frais informatique	576.25	274.70
Indemnités Commission de gestion	5'897.05	5'572.80
Indemnités	4'423.00	3'710.00
Frais Commission de gestion	1'474.05	1'862.80
Charges sociales	0.00	0.00
Frais généraux d'administration CAF	127'811.60	123'276.00
Contrôle et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	72.00	256.00



Résultat

Libellés	Comptes 2015	Comptes 2014
	CHF	CHF
Produits	8'960'547.24	8'720'245.79
Charges	8'362'629.90	8'006'783.27
Bénéfice de l'exercice	597'917.34	713'462.52

Commentaire :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 597'917.34**

Malgré des dépenses – budgétisées – plus importantes en ce qui concerne les CIE 2 et les actions spéciales du 10^{ème} anniversaire du FCFP, le résultat demeure positif. Cela s'explique du fait de la bonne situation économique qui a perduré encore en 2014 – masses salariales de cette année prises en compte pour le versement des contributions – pour les entreprises valaisannes.

Grâce à ce résultat positif, le montant du fonds de réserve est au-dessus des 3 millions de francs. Cette soupape de sécurité financière permettra de maintenir la hauteur des remboursements actuels, tout en absorbant de nouvelles dépenses avec notamment la nouvelle filière de la santé et permettra d'offrir des prestations supplémentaires.

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 2 : augmentation importante avec les cours interentreprises du stage pour la nouvelle filière des écoles de commerce ou pour celle des professions de la santé ;
- 2) Formateurs : montant corrigé cette année avec l'ensemble des factures concernant l'année scolaire ;
- 3) Frais généraux secrétariat (sans TVA) : montant disparu avec le nouveau mandat ;
- 4) Frais bancaires : ont malheureusement explosé avec les intérêts négatifs ;
- 5) 10 ans du FCFP : les coûts sont restés inférieurs à ceux budgétisés, notamment en ce qui concerne les subventions pour les stands des associations professionnelles durant le Salon des Métiers.

La situation financière du FCFP reste très bonne, et permettra de faire face à la situation de baisse annoncée des masses salariales.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2015 à **Fr. 3'299'678.32**.



5.3 Budget 2016

Libellés	Comptes 2015	Budget 2016
	CHF	CHF
PRODUITS	8'960'547.24	8'730'700.00
Contributions CAF	8'959'775.90	8'730'000.00
Contributions diverses (Etat du Valais)	0.00	0.00
Produits divers	0.00	0.00
Divers	771.34	700.00
Intérêts et produits des titres	771.34	700.00

Libellés	Comptes 2015	Budget 2016
	CHF	CHF
CHARGES	8'362'629.90	8'921'320.00
Cours interentreprises - CIE	7'234'338.05	7'625'000.00
CIE 1 (EP)	2'501'700.00	2'550'000.00
CIE 2 (hors EP et canton)	3'259'151.15	3'400'000.00
CIE 3 (grande industrie)	1'174'923.00	1'200'000.00
Frais logements apprentis	105'200.40	110'000.00



Libellés	Comptes 2015	Budget 2016
	CHF	CHF
Frais déplacements apprentis	9'321.00	10'000.00
Organisateurs CIE	156'662.50	250'000.00
Article 32	9'360.00	10'000.00
CIE cours antérieures	18'020.00	20'000.00
Guide méthodiques écoles professionnelles		75'000.00
Frais examens EFA	506'209.00	530'000.00
Actions de promotion	60'110.55	255'000.00
10 ans du FCFP	124'560.55	0.00
Cours pour formateurs	113'380.00	120'000.00
Administration	187'251.10	243'120.00
Indemnités secrétariat	177'120.00	177'120.00
Frais gén. secrétariat	0.00	0.00
Autres frais secrétariat	3'655.10	5'000.00
Frais bancaires	5'899.75	6'000.00
Frais informatique	576.25	55'000.00
Indemnités Commission de gestion	5'897.05	7'000.00
Indemnités	4'423.00	5'000.00
Frais Commission de gestion	1'474.05	2'000.00
Secrétariat Association des Fonds		8'000.00
Charges sociales	0.00	0.00
Frais généraux d'administration CAF	127'811.60	130'000.00
Contrôle et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	72.00	200.00



Résultat

Libellés	Comptes 2015	Budget 2016
	CHF	CHF
Produits	8'960'547.24	8'730'700.00
Charges	8'362'629.90	8'921'320.00
Bénéfice / Perte	597'917.34	-190'620.00

Commentaire :

Cette proposition de budget 2016 connaît quelques adaptations comparativement aux années précédentes ou la mise dans les charges d'un montant pour les guides méthodiques.

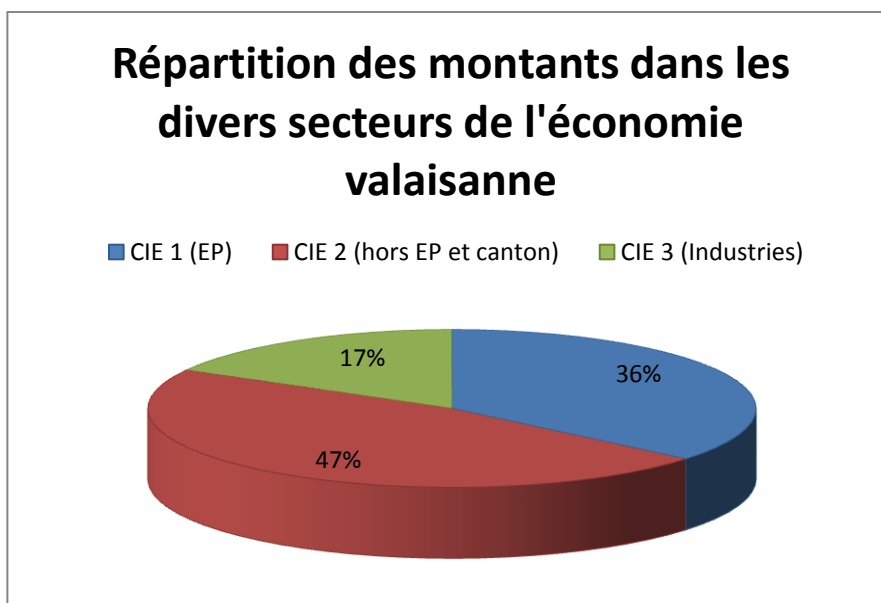
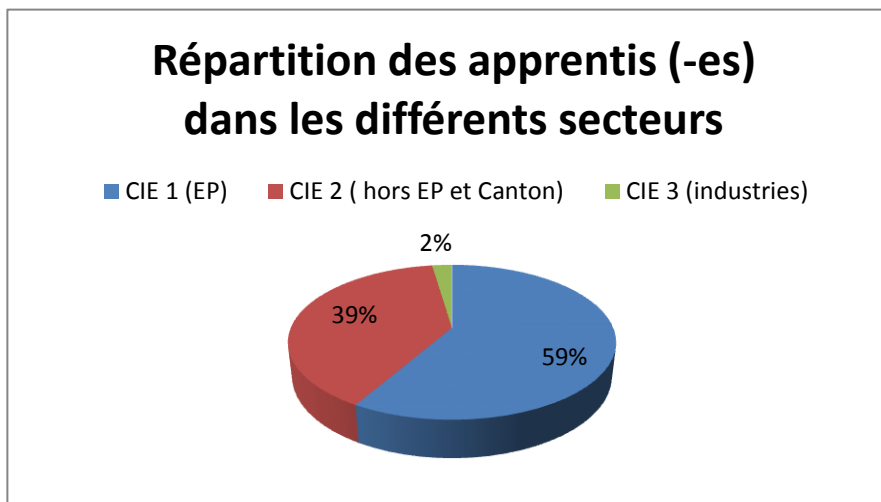
Les dépenses relatives aux cours interentreprises devraient néanmoins se stabiliser avec la baisse annoncée du nombre d'apprentis.

Suite à la séance de Commission de Gestion au 7 juin, des moyens supplémentaires pour les organisateurs CIE (passage de la subvention de CHF 5.— par jour/apprenti(e) à CHF 8.—), les actions de promotion (maintien de l'action des 10 ans du fonds pour les subventions des stands des associations et prise en charge des frais de déplacements des élèves qui viennent visiter le Salon des Métiers (répartition sur 2 ans des frais), ainsi que les MétalSkills à Martigny) ou les frais informatiques avec la nouvelle plateforme ainsi que le nouveau site Internet.

Les comptes 2015 et le budget 2016 ont été avalisés en date du 7 juin 2016 par la Commission de gestion du FCFP.

6. Statistiques

6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP

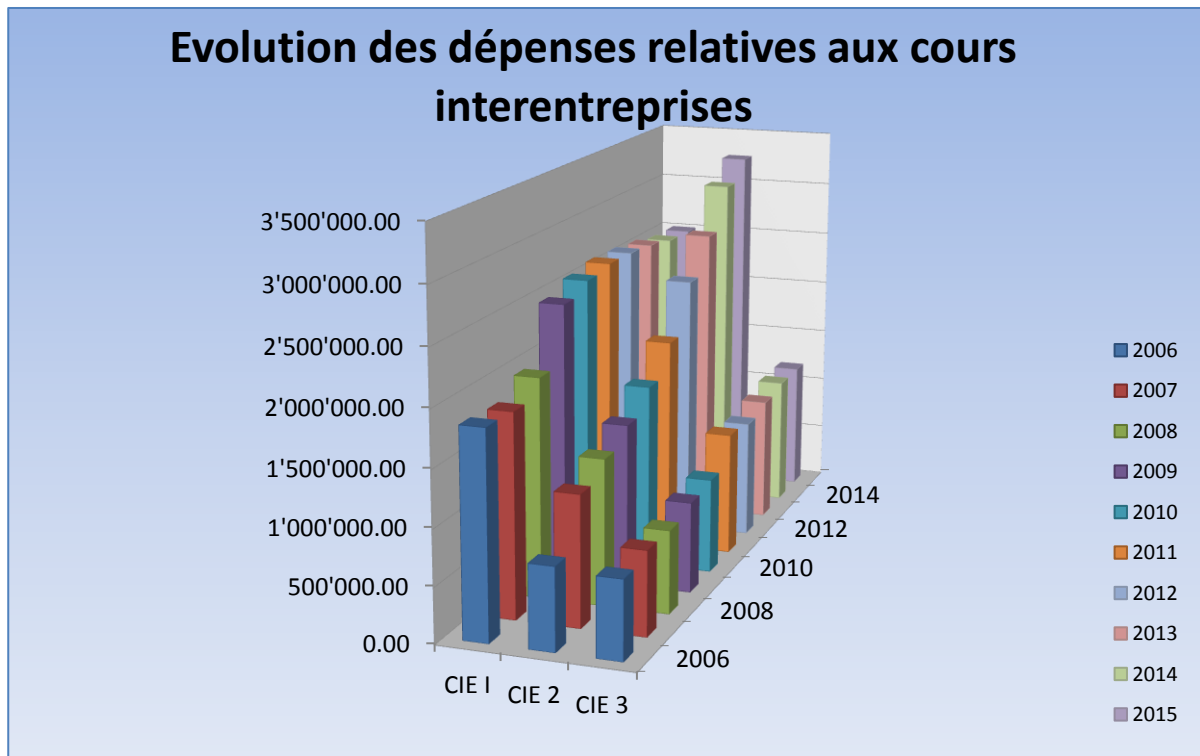


Commentaires :

La répartition reste quasi identique dans son ensemble comparée aux années précédentes malgré une augmentation importante des CIE 1.

Enfin, les CIE 3 restent dans le trend des années précédentes avec une légère baisse.

6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE)



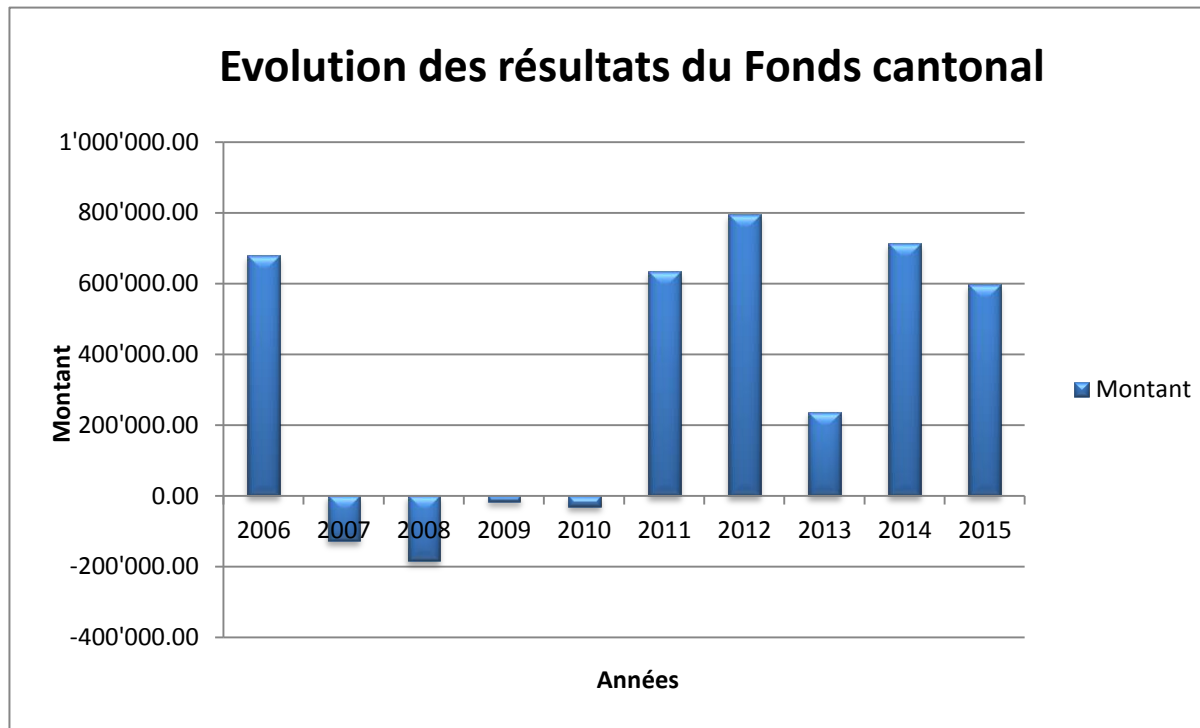
Commentaires :

Pour les CIE 1, il y a une légère diminution des dépenses.

Les CIE 2 ont, quant à eux, continué leur accroissement, sur le même trend que 2013, avec Fr. 3'259'151.15 (Fr. 3'076'790.00 en 2014) supplémentaire comparé à l'an dernier. Les raisons sont quasiment identiques à l'année précédente : une augmentation du nombre des apprentis dans le domaine de la santé et du social avec en plus les une partie des apprentis de l'école professionnelle de Châteauneuf qui ont rejoint l'ORTRA Santé Valais pour leurs CIE, l'accroissement des montants accordés jour/apprenti, les cours interentreprises des employés de commerce en école de commerce (système 3+1) durant leur stage ou l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances avec davantage de jours de cours interentreprises.

Pour les CIE 3, une légère baisse des dépenses a été constatée résultant d'une légère baisse du nombre d'apprentis (199 en 2014 contre 194 en 2015) et du fait qu'une entreprise de la branche a envoyé ces demandes hors délais (CIE solde années antérieures).

6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal



Commentaire :

Le Fonds cantonal poursuit sur sa lancée avec à nouveau un résultat bénéficiaire, avec un résultat positif de **Fr. 597'917.34** lié à d'une légère augmentation des masses salariales et de la stabilisation de la contribution des indépendants depuis l'adaptation de la loi et du règlement du Fonds cantonal, en lien avec la modification de la loi cantonale sur les allocations familiales.

Comme mentionné dans les pages précédentes, le montant du capital est de **Fr. 3'299'678.32**.

Ce fonds de réserve devra impérativement être quelque peu diminué ces prochaines années, afin de rester en accord avec l'art. 18 alinéa 2 de la loi sur le fonds cantonale en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2015.



7. Conclusions et réflexion

Collaboration romande, pas toujours facile...

Voilà un peu plus de deux ans que nous discutons de ce projet de plateforme et malheureusement, le projet a peu ou pas avancé.

Les propriétaires de la plateforme actuelle – FONPRO – ont fait un audit et proposé un projet de contrat et depuis plus aucune nouvelle.

De notre côté, au travers de l'Association des Fonds/Fondations en faveur de la formation professionnelle, nous avons rencontré le préposé valaisan à la protection des données, Genève et Neuchâtel en ont fait chacun de même de leur côté, en ce qui concerne le projet de contrat de la FONPRO. Il en ressort un certain nombre de problèmes qui ne permettent pas aux autres Fonds de souscrire à ce contrat.

Cependant, le problème principal demeure celui de la gouvernance. Un seul canton, en l'occurrence le canton de Vaud, ne peut demeurer le seul propriétaire de cette plateforme. La FONPRO avait pourtant affirmé dans nos premières discussions et écrit dans son projet de contrat que, dès qu'une association intercantonale serait créée, la propriété de cette plateforme serait transmise à cette future entité aujourd'hui créée.

Les Fonds valaisans et genevois – et certainement neuchâtelois – estiment que comme il n'est pas possible de travailler avec les Vaudois, il s'agit de faire tabula rasa du passé et de créer une nouvelle plateforme sur les bases de l'actuelle en y apportant un certain nombre d'améliorations. Libre ensuite – pour le canton de Vaud aussi – de rejoindre ensuite le nouveau système.

Une réserve conséquente avec un certain nombre d'inconnues...

Le Fonds cantonal dispose actuellement d'une réserve financière importante avec plus de 3 millions de francs. Cependant, de nouvelles filières de formation sont en train de voir le jour, notamment dans le domaine de la santé. Malgré cette situation favorable, le FCFP ne peut assumer seul ces nouvelles dépenses et cela passera inévitablement par des collaborations actives – comme cela a depuis toujours très bien fonctionné – avec le Service de la formation professionnelle.

Le principal chantier de 2016 sera à n'en pas douter la mise en place de la nouvelle plateforme pour la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.

Esopo, fabuliste grec, disait que : « *L'Union fait la force.* » Avec ces différentes péripéties concernant la plateforme, nous sommes un peu dubitatifs et l'union, même entre cantons romands, reste parfois fort compliquée...

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Oskar Freysinger et au Service de la formation professionnelle, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.



8. Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 597'917.34 sur un total de produits de CHF 8'960'547.24. Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 5'524'735.62 avec un capital/réserves de CHF 3'299'678.32 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'arrangement et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de recettes 2015 ne sont pas conformes à la loi.

Nous relevons par ailleurs que

- a) l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que "*En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices.*"
Au 31 décembre 2015, cette réserve atteignait le 37 % des contributions versées en 2015.
- b) l'art.1 § 8 Perceptions des contributions et transfert au fonds cantonal du Règlement d'exécution de la loi sur le FCFP stipule que "*Si les ressources financières l'exigent et en vue de rembourser plus rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices, la commission de gestion peut décider de demander à l'administration du fonds cantonal de facturer un acompte (au maximum 30%) au mois de mars, sur la base des données salariales transmises l'année précédente au fonds cantonal pour la famille, des contributions à ces mêmes organismes cités dans l'art.1 § 6. La facture finale, déduction faite de l'acompte, sera adressée au mois d'août.*"
Par analogie au point a) ci-dessus relatif aux excédents du fonds, les ressources financières n'exigent plus l'application de l'art.1 § 8 précité.
- c) des frais, à hauteur de CHF 124'560.55, relatifs aux 10 ans du FCFP en 2016, ont été portés en charge dans l'exercice comptable 2015.

PHR FIDUCIAIRE SA

Philippe Roduit
Expert réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Fully, le 10 juin 2016

PHR/nv



9. Secrétariat

Informations générales

FCFP - Fonds cantonal formation professionnelle

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : +41 (0)27 327 51 05

F : +41 (0)27 327 51 80

 info@fcfp-kbbf.ch



Contacts

Administrateur

David Valterio

T: +41 (0)27 327 51 05

 dvalterio@fcfp-kbbf.ch

Collaboratrices

Laure Moos & Annalene Theler

T : +41 (0)27 327 51 05

 info@fcfp-kbbf.ch

Plan de situation



FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
CP 141
1951 Sion

